

## INSCRIPTION CAP 1<sup>ère</sup> année – Année 2023-2024

559 rue du Cheval Blanc  
BP 40036  
84271 VEDENE CEDEX  
0340096y@ac-aix-marseille.fr

Dès que vous avez pris connaissance des résultats d'affectation, merci de venir retirer un dossier d'inscription dans l'établissement

Si vous ne procédez pas à l'inscription aux dates indiquées, **la place ne sera pas retenue pour votre enfant.**

Le jour de l'inscription, l'élève devra **obligatoirement être présent et accompagné d'un de ses représentants légaux.**

**Vous devrez vous munir des photocopies des pièces justificatives suivantes :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> certificat de radiation de l'établissement d'origine (exéat)</li><li><input type="checkbox"/> 2 photos d'identité avec le nom et prénom de l'élève au dos</li><li><input type="checkbox"/> pièce d'identité <b>de l'élève</b> (carte d'identité, passeport, carte de séjour) ou acte de naissance pour les élèves nés hors de l'Europe...</li><li><input type="checkbox"/> attestation d'assurance scolaire</li><li><input type="checkbox"/> justificatif de domicile (quittance EDF...)</li><li><input type="checkbox"/> <b>photocopies de la vaccination DTP dans le carnet de santé</b></li><li><input type="checkbox"/> carte vitale des représentants légaux de l'élève</li><li><input type="checkbox"/> carte vitale de l'élève avec son numéro propre (si reçue)</li><li><input type="checkbox"/> relevé d'identité bancaire du responsable financier (si demi-pensionnaire ou interne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> attestation de recensement (à partir de 16 ans) ou certificat de participation à la journée d'appel (à partir de 18 ans)</li><li><input type="checkbox"/> copie de l'ASSR 2 (si l'élève a obtenu ce diplôme)</li><li><input type="checkbox"/> <b>Si les parents sont divorcés, séparés :</b><br/>pages du jugement de divorce précisant <b>l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Si les parents sont séparés sans jugement :</b><br/>déclaration sur l'honneur des 2 responsables légaux indiquant <b>la résidence principale de l'enfant et l'autorité parentale.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Si l'élève est placé par l'ASE (famille d'accueil...) :</b><br/>notification de placement.</li></ul> |
|---|---|

**En l'absence de documents, l'inscription ne sera pas validée.**